

total de £2,900,000, ou, en monnaie canadienne \$14,500,000. Ce commerce se fait presque exclusivement avec l'Angleterre et avec les colonies australiennes de la Nouvelle Galie du sud et de Victoria.

Les principaux articles d'exportation sont les minéraux, les animaux et leurs produits, les denrées alimentaires, etc. On y exploite des mines d'étain qui, en 1873, donnaient à l'exportation une valeur de £220 et en 1892, une valeur de £290,794. La laine a fourni, en 1881, une exportation de £498,100, et en 1892, de £329,585 seulement; non pas que l'exportation ait diminué en quantité; c'est à la baisse du prix de la laine qu'est due la diminution de la valeur des exportations.

On y trouve aussi de l'or, de l'argent et du plomb. L'exportation de l'or est d'environ £150,000 par année et, comme l'on commence à y exploiter de riches mines d'argent, il est probable que ce métal sera bientôt un des principaux articles d'exportation. Ceux qui craignent que l'argent devienne trop rare, y trouveront une fiche de consolation.

La Tasmanie produit aussi des fruits, du blé, de l'avoine, etc. Les pommes de la Tasmanie ont acquis une grande réputation aux Antipodes et, d'ailleurs, on en a vu des échantillons jusque sur les marchés de Victoria, Winnipeg et Toronto, l'année dernière.

L'industrie laitière y représente une production de £350,000 à £400,000 par année, mais tout est consommé sur place.

L'agriculture est la principale ressource des habitants; l'industrie manufacturière n'y est que fort peu développée. On importe presque tous les articles manufacturés d'Angleterre. Il y aurait donc là un débouché possible pour nos produits manufacturés: instruments aratoires, cotonnades, etc.

Les principales villes de la colonie sont Hobart, la capitale, port de mer sur l'estuaire du fleuve Derwent, population 60,000 habitants et Launceston, à l'intérieur, sur une rivière qui a son embouchure dans le détroit de Bass, du côté nord de l'île. Population 25,000 habitants. La colonie possède un réseau de chemins de fer de 500 milles; 555 milles de réseau téléphonique et 3,800 milles de chemins bien entretenus. Les chemins de fer, sauf 55 milles environ, appartiennent au gouvernement et sont exploités par lui. La condition financière de la Tasmanie n'est pas très brillante; chaque année, le budget du gouver-

nement se solde par un déficit, depuis la crise australienne; mais on travaille énergiquement à rétablir l'équilibre. La dette publique est d'environ \$38,400,000 et représente quelque chose comme \$240 par tête. Mais cette proportion, assez forte à notre estimation, devient plus raisonnable lorsqu'on en déduit la valeur des 500 milles de chemin de fer qui appartiennent au gouvernement.

## LES AGENCES COMMERCIALES

Un projet de loi, déposé par M. le Dr Sproule à la Chambre des Communes, aurait pour effet de réglementer d'une façon fort stricte les affaires des agences commerciales et les associations de détectives.

Il obligerait, d'abord, toute personne désirant exercer le métier de détective, à se faire enregistrer à Ottawa, à donner un cautionnement personnel de \$10,000 et deux autres cautions de \$5,000 chacune, moyennant quoi il lui sera délivré une charte l'autorisant à exercer ses fonctions.

Les agences commerciales, également, ne pourraient exercer leur profession sans être pourvues d'une charte du gouvernement fédéral, après avoir fourni des cautionnements, comme les agences de détectives. Elles ne pourraient, comme telles, faire aucun autre négoce ou exercer aucune autre profession quelconque, et spécialement, elles ne pourraient s'occuper du recouvrement d'aucune dette pour le compte d'autres personnes, sociétés ou compagnies. Leurs fonctions seraient strictement limitées à la collection d'informations concernant le crédit, la réputation et la responsabilité de marchands ou autres personnes, dans le but de fournir ces informations à leurs abonnés.

Les clauses de ce bill qui se rapportent aux agences commerciales, ont paru, à bien des gens, contenir des restrictions arbitraires et qui ne sont justifiées par aucune nécessité. Les chambres de commerce de London, de Toronto et de Hamilton ont adopté des résolutions déclarant que ces restrictions ne sont pas demandées par le commerce; que les agences commerciales sont devenues des organes commerciaux à peu près indispensables, dont il faut laisser le fonctionnement aussi libre que possible.

Nous sommes absolument de cet avis. Il est vrai qu'il existe des agences plus ou moins commerciales qui, sous prétexte de tenir boutique de renseignements commerciaux, ne

sont guère autre chose que des boutiques de chantage; mais la législation existante arme la société de moyens suffisants pour se protéger contre les entreprises de ces soi-disant agences et il ne serait pas justifiable, sous prétexte de faire disparaître celles-là, de rendre impossible le bon fonctionnement des agences commerciales véritables, dont le commerce reconnaît la nécessité absolue.

Il y a cependant certaines dispositions que l'on pourrait adopter; comme celle qui exige un cautionnement et l'obtention d'une sorte de licence du gouvernement. Elles suffiraient à rendre impossible l'existence de presque toutes les agences louches, dont les propriétaires seraient dans l'impossibilité de fournir le cautionnement exigé.

Jusqu'ici, cependant, le mépris public a suffi pour en avoir raison et l'on pourrait laisser encore à la société elle-même le soin de se faire justice, plutôt que d'étouffer les agences honnêtes et loyales sous des restrictions gênantes, dont la nécessité ne s'est pas encore fait sentir.

## COMPTES RENDUS

### CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

L'assemblée générale mensuelle de la Chambre de Commerce du District de Montréal a eu lieu vendredi, le 5 juillet.

Présents: M. H. Laporte, président, au fauteuil; MM. Jos. Contant, L. E. Morin, père, L. E. Morin, fils, T. Bienvenu, Geo. Balcer, D. Parizeau, J. X. Perrault, U. Garand, O. Faucher, A. Aumond, Jos. Haynes, etc., etc.

Après lecture du procès-verbal de l'assemblée précédente, le comité des chemins de fer fait rapport qu'il a pris en considération la demande de la Chambre de Commerce de Valleyfield, et que la chambre devrait appuyer sa demande en ce qui concerne l'amélioration du service des chemins de fer.

Le rapport du comité de l'instruction commerciale, est reçu et approuvé. Il y est dit qu'une convention des directeurs des collèges commerciaux a été convoquée pour le 25 juillet courant pour discuter l'adoption d'un programme uniforme d'études.

Sur motion, il est donné instruction au secrétaire d'écrire à M. le Consul Général de France, pour le prier de vouloir bien procurer à la chambre les tarifs de droits de quais, et les tarifs des chemins de fer de France.

Il est résolu que le rapport de la commission d'études du commerce avec la France sera traduit en anglais, imprimé dans les deux langues et distribué aux membres du parlement fédéral.

Quatre nouveaux membres sont admis: MM. D. Masson, François Décary, Francis Giroux, et J. H. Charette.

Puis l'assemblée s'ajourne, pour les vacances, jusqu'au premier vendredi de septembre.